



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

4<sup>ème</sup> réunion de 2024

Séance du 5 décembre 2024

Délibération

PV n° 8

Objet : Rapport Social Unique 2023

Date de convocation :  
22 novembre 2024

Réceptionnée à la  
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, 5 décembre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

*Monsieur le Préfet Pascal COURTADE*

*Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET*

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 17

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON.*

*Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 5

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT*

*Messieurs Philippe BORDE, Jean-Marie CAMUT, Didier LEPRINCE.*

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cne Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Cyrille RAPHAEL.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE, Sgt Emilie CHAMOIN, Mme Céline HEITZMANN.

\*\*\*\*\*

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

**Vu** la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

**Vu** le rapport de présentation ci-après ;

\*\*\*\*\*

L'article 5 de la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU), anciennement dénommé bilan social. Ce rapport doit être réalisé désormais chaque année.

Le RSU est établi autour des thématiques suivantes : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Ce rapport présente ci-après l'état du SDIS de l'Aube au 31 décembre 2023 sous la forme d'une fiche synthétique qui reprend les principaux indicateurs issus des données 2023. Cet outil automatisé a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

\*\*\*\*\*

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

**PREND ACTE** que ce rapport a reçu un avis favorable par le comité social territorial qui s'est réuni le 28 novembre 2024 ;

**PREND ACTE** du Rapport Social Unique 2023.

Fait le 12 DEC. 2024

*Votes pour : 17*

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Guy BERNIER, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Michel HUPFER, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

Le Président du Conseil d'Administration



Philippe PICHERY